

Délibération 2024/01/22/01

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 janvier à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 17 janvier 2024.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :11

Nombre de suffrages exprimés :12

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, , Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Aurélie **Royer**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**

Absents excusés : Mme Marine **Verriest** donne pouvoir à M Jérôme **Verriest**.
Mme Christine **Cossard**, M Didier **Boiron**.

Objet : Demande de subvention pour l'aménagement d'un terrain multisport, d'une aire de jeux, d'un boulodrome et d'un parcours sportif

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le projet d'aménagement nécessite d'engager des investissements significatifs. Ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention :

- ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) avec le bonus Nord Durable ;
- FAPL (Fonds d'Appui aux Projets Locaux) ;
- EQSP2 (Equipements sportifs en accès libre) ;

Le coût total prévisionnel de l'opération 2024 s'élève à 349 121.11€.

Le plan prévisionnel de financement est décrit comme suit :

				Département	Région	
	Solution de base	PSE	Autres frais	ADVB	FAPL	EQSP2
Travaux préliminaire	1 500.00 €			X	X	
Aire de jeux Phase 2	81 302.78 €			X	X	
Terrain multisport	132 782.10 €			X		X
Boulodrome	28 127.23 €			X		X
Parcours sportif	9 470.00 €			X		X
Terrassements	6 394.00 €	255.00 €		X	X	
Revêtements	15 133.44 €	3 922.88 €		X	X	
Plantations	29 776.03 €	7 068.90 €		X	X	
Engazonnement	11 104.05 €	4 202.70 €		X	X	
Mobiliers	2 407.00 €	1 675.00 €		X	X	
MOE EPURE			14 000.00 €	X	X	
Aire de jeux Phase 1			99 862.56 €	X		
TOTAL DES DEPENSES	317 996.63 €	17 124.48 €	113 862.56 €	448 983.67 €	178 741.78 €	170 379.33 €
TAUX DE SUBVENTIONS				40%	25%	50%
BONUS NORD DURABLE				15%		
SUBVENTIONS DEMANDEES				246 941.02 €	44 685.45 €	50 000.00 €
						plafond

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve :

- De solliciter une subvention au titre de l'ADVB pour un montant de travaux total de 448 938.67 € HT
- De solliciter une subvention au titre du FAPL pour un montant de travaux total de 177 241.78 € HT
- De solliciter une subvention au titre des Equipements sportifs en accès libre pour un montant de travaux total de 170 379.33 € HT
- D'autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, et à inscrire les crédits en dépense d'investissement sur l'exercice budgétaire 2024.
- D'autoriser Mr le Maire à signer les conventions de financement et tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour, mois, an susdit

